

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1187

Est par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 5 juillet 2016, a adopté le règlement n° 1187, intitulé : « **Amendement au règlement n° 1160 relatif à la tarification et modalités relatives à l'utilisation de certains biens et services offerts par le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, tel qu'amendé, de façon à ajouter à l'article 2, une politique de remboursement pour le camp de jour** ».

L'objet de ce règlement vise à établir un remboursement pour le camp de jour.

Cet avis constitue l'avis de publication du règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 12^e jour
du mois de juillet de l'an deux mille seize (2016).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 12 juillet 2016 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New-Glasgow

Site internet : www.stesophie.ca, la date de la diffusion peut être différente

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,
Ce 12^e jour du mois de juillet de l'an deux mille seize (2016).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier